PRÉPARATION À LA MISE EN CONFORMITÉ RGPD, LES ORGANISMES SONT-ILS PRÊTS ?

État des lieux des pratiques actuelles d'organisations en matière de gouvernance et de sécurité des données à caractère personnel

RESTITUTION ENQUÊTE RGPD - SEPTEMBRE 2017

Optimind Winter, en partenariat avec OpinionWay, restitue l'analyse des résultats de son enquête exclusive sur l'état d'avancement de la mise en conformité des entreprises au Règlement général sur la protection des données. Ce sondage, réalisé en juillet 2017, donne la parole à tous les acteurs concernés du monde de l'assurance, de la banque et de la santé.

À moins d'un an de l'entrée en application du RGPD, nous avons commandé à OpinionWay un sondage auprès des professionnels de l'assurance, de la banque et de la santé pour mesurer la maturité des entreprises sur le sujet.

Si aujourd'hui 80% des entreprises ont entamé leur démarche de mise en conformité, ce sondage montre clairement que la grande majorité d'entre elles ne maîtrisent pas totalement la réalisation de tous les chantiers. Certains restent complexes à mettre en œuvre et vont nécessiter plus de temps que celui imposé par le calendrier législatif du RGPD.

Sanaa Nouiri, *Manager*

MÉTHODOLOGIE

Étude quantitative réalisée auprès d'un échantillon de

104 répondants
soit 74 sociétés distinctes

Principales fonctions interrogées
Dirigeants d'entreprises / Direction Juridique / Conformité / Systèmes d'Informations / Risques / CIL / DPO

Mode d'interrogation
en ligne (Méthode CAWI - *Computer Assisted for Web Interview*)

Dates de terrain
les interviews ont été réalisées du 4 au 19 Juillet 2017

Étude réalisée dans le respect des procédures et règles de la norme ISO 20252

ÉTUDE RÉALISÉE PAR OPTIMIND WINTER EN PARTENARIAT AVEC OPINIONWAY

POINTS CLÉS

64% des collaborateurs ne sont pas suffisamment sensibilisés

73% des organismes ont l'intention de désigner un DPO d'ici avant mai 2018

27% des dirigeants n'ont pas de visibilité sur l'état exact du dispositif en place dans leur organisme

46% des organismes n'ont pas encore identifié et initié les chantiers RGPD

PROFIL

Profil des répondants

Profil des types d'entreprises interrogées

Avancement DE LA MISE EN CONFORMITÉ RGPD

STADE DE MISE EN CONFORMITÉ

Q1 Votre entreprise a-t-elle entamé les démarches nécessaires vous permettant d'être en conformité le 25 mai 2018 ?

80% ont entamé les démarches nécessaires

INITIALISATION DES PRINCIPAUX CHANTIERS

Q2 Concernant cette nouvelle réglementation, avez-vous identifié et initié les principaux chantiers ?

78% ont mis en conformité leur entreprise ou sont en cours

13% des répondants ne sont **pas au courant**	54% Ont identifié et initié les principaux chantiers	24% Sont initiés les chantiers qui nombre de points	0% 22% Ne sont pas au courant
7% **n'ont pas entamé** les démarches nécessaires			Vont le faire après mai 2018

Le projet RGPD est identifié dans la majorité des entreprises. La proportion de répondants qui vont initier les travaux à compter de 2018 pourrait laisser à penser que le plus important reste encore à faire. Si le cadrage du projet a été d'ores et déjà fait, il reste désormais à mettre en œuvre les actions et remédiations qui en découlent dans un délai très court.
On constate qu'aucune entreprise ne compte s'y mettre en mai 2018, et pouvons en déduire qu'il y a eu une forte prise de conscience du sujet par les répondants.

Avancement DE LA MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE RGPD

STADE D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DE CARTOGRAPHIE

Q3 Parmi les exigences majeures du RGPD, un inventaire de vos traitements a-t-il été réalisé, ou tout du moins planifié et priorisé ?

73% ont réalisé, ou tout du moins, planifié et priorisé un inventaire des traitements

STADE D'AVANCEMENT DE LA MISE EN CONFORMITÉ INTERNE

Q4 Une revue des processus internes de votre organisation impactés par le RGPD, telles que les règles de gouvernance de la data, la collecte, la conservation des données ou encore la purge des données ou la gestion des incidents a-t-elle été réalisée ou tout du moins planifiée et priorisée ?

74% ont réalisé, ou tout du moins, planifié et priorisé une revue des processus internes de leur organisation impactés par le RGPD

STADE DE PRODUCTION DE LA DOCUMENTATION DÉDIÉE

Q5 La production d'une documentation dédiée, répondant à l'obligation de traçabilité a-t-elle été réalisée ou tout du moins planifiée et priorisée ?

72% ont réalisé, ou tout du moins, planifié et priorisé la production d'une documentation dédiée

DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES

Q7 La désignation d'un délégué à la protection des données a-t-elle été appréhendée ainsi que son rattachement organisationnel et fonctionnel au sein de l'entité, sans oublier les moyens qui lui sont nécessaires ?

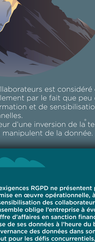

73% ont appréhendé la désignation d'un délégué à la protection des données

PRINCIPES DE PRIVACY BY DESIGN AND BY DEFAULT

Q8 Savez-vous comment satisfaire les principes de *privacy by design* et *privacy by default* ?

MAÎTRISE DE LA RÉALISATION DES ANALYSES D'IMPACT

Q9 Savez-vous comment appréhender une méthodologie d'analyse d'impact permettant d'identifier, évaluer et maîtriser les risques informatiques et libertés ?

75% savent comment appréhender une méthodologie d'analyse d'impact

32% ne sont pas au courant des exigences à mettre en œuvre

Ce sujet a globalement bien été pris en compte dans les projets d'entreprise sur l'année 2017 puisque la plupart des exigences majeures du RGPD ont bien été identifiées et mises en œuvre ou en cours de mise en œuvre.
La proportion des répondants ne connaissant pas les exigences auxquelles ils sont assujettis est révélatrice de la façon dont le RGPD est appréhendé par les entreprises concernées. Cela peut signifier :
- qu'ils n'ont pas encore démarré la phase de cadrage de leur projet pour bien comprendre le Règlement et ses impacts ;
- qu'il reste encore des zones floues quant à l'application du Règlement ;
- ou que la situation actuelle de leur entreprise ne leur permet pas de savoir clairement ce qu'il reste à mettre en œuvre.

Le cas DES MENTIONS CNIL

PRODUCTION DE LA MENTION CNIL ET DE LA DOCUMENTATION DÉDIÉE

Q6 Une mention CNIL prenant acte des nouveaux droits des personnes concernées a-t-elle été élaborée (droit à la portabilité, durée de conservation des données...) ainsi que sa stratégie de communication ?

74% ont mis en en place de nouvelles mentions CNIL ou tout du moins ont l'intention de le faire sur 2018

Les mentions d'informations ont été révisées ou sont en cours de révision pour la plupart des répondants.
Toutefois, on constate une forte proportion de répondants qui n'ont pas encore mis en œuvre ces révisions et qui ont l'intention de le faire après 2018. Cela peut s'expliquer par la complexité de mise en œuvre d'un tel chantier, en plus du recensement des supports concernés. Il y a un vrai long et complexe travail d'élaboration des mentions, d'autant plus que les modèles CNIL tardent à arriver.

Niveau DE SENSIBILISATION DES COLLABORATEURS

NIVEAU DE SENSIBILISATION DES COLLABORATEURS

Q10 Estimez-vous que vos collaborateurs sont suffisamment sensibilisés à la question de la protection des données personnelles au sein de votre organisation ?

33% estiment que les collaborateurs sont suffisament sensibilisés

64% estiment que les collaborateurs ne sont pas suffisament sensibilisés

Sans surprise, le niveau de sensibilisation des collaborateurs est considéré comme faible pour plus de la moitié des répondants. Cela s'explique facilement par le fait que peu d'entreprises mettaient jusqu'ici en œuvre les moyens nécessaires de formation et de sensibilisation des collaborateurs sur la question de la protection des données personnelles.
On peut spéculer pour les années à venir en faveur d'une inversion de la tendance, tant le sujet devient un enjeu majeur pour les entreprises qui manipulent de la donnée.

EN CONCLUSION

Si les exigences RGPD ne présentent pas toutes les mêmes difficultés d'interprétation et de mise en œuvre opérationnelle, à l'image du *privacy by design* ou encore de la sensibilisation des collaborateurs, on peut clairement retenir que le RGPD dans son ensemble oblige l'entreprise à évoluer. Est-ce le jour du gendarme avec les 4 % du chiffre d'affaires en sanction financière ou est-ce un choix stratégique de meilleure maîtrise de ses données à l'heure du big data ? Quoi qu'il en soit, le changement sur la gouvernance des données dans son ensemble est certain et il sera sans nul doute un atout pour les défis concurrentiels, technologiques, réglementaires ou sociétaux qui reste à relever.

Dan Chelly, Senior Partner

Alain Le Corre, Partner

Vos contacts
Marine de Pallières, Responsable de la communication / P. 06 07 03 57 91 / marine.depalleres@optimindwinter.com
Gwendoline Marion, Chargé de développement / P. 06 70 41 93 37 / gwendoline.marion@optimindwinter.com

Règlement Général sur la Protection des Données